

# LOI TRAVAIL

## une attaque sans précédent contre le droit du travail

**RETIRÉE**

LES APPRENTIS MINEURS  
POURRONT TRAVAILLER  
10 HEURES PAR JOUR ET  
40 HEURES PAR SEMAINE

**RETIRÉE**

LA DURÉE DU CONGÉ EN CAS DE  
DÉGÈS D'UN PROCHE (ENFANT,  
CONJOINT-E, ...) N'EST PLUS  
GARANTIE PAR LA LOI

**RETIRÉE**

LA DURÉE MAXIMALE DE  
TRAVAIL DE NUIT AUGMENTÉE

**RETIRÉE**

UN RECOURS FACILITÉ  
AU TEMPS PARTIEL

**RETIRÉE**

AUGMENTATION DU NOMBRE  
DE SEMAINES CONSÉCUTIVES  
OÙ L'ON PEUT TRAVAILLER  
44H (OU 46H)

**MODIFIÉE**

LE DISPOSITIF « FORFAITS-  
JOURS », QUI PERMET DE NE  
PAS DÉCOMPTER LES HEURES  
DE TRAVAIL, EST ÉTENDU

**MODIFIÉE**

MODULATION DE TRAVAIL  
SUR ... 3 ANS !

**MODIFIÉE**

EN CAS DE LICENCIEMENT  
ILLÉGAL, L'INDEMNITÉ  
PRUD'HOMALE EST PLAFONNÉE  
À 15 MOIS DE SALAIRE

**MODIFIÉE**

LES 11 HEURES DE REPOS  
OBLIGATOIRES PAR TRANCHE  
DE 24 HEURES PEUVENT ÊTRE  
FRACTIONNÉES

PLUS DE MINIMUM DE  
DOMMAGES ET INTÉRÊTS  
EN CAS DE LICENCIEMENT  
INJUSTIFIÉ

UNE ENTREPRISE PEUT FAIRE  
UN PLAN SOCIAL SANS AVOIR  
DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

UNE MESURE PEUT ÊTRE  
IMPOSÉE PAR RÉFÉRENDUM  
CONTRE L'AVIS DE 70% DES  
SYNDICATS

LA DURÉE DE CONGÉ EN CAS  
DE MALADIE OU DE HANDICAP  
D'UN-E PROCHE N'EST PLUS  
GARANTIE PAR LA LOI

CHANGEMENT DE MISSION DES  
MÉDECINS DU TRAVAIL

LA DURÉE DU CONGÉ POUR  
CATASTROPHE NATURELLE  
N'EST PLUS GARANTIE PAR LA  
LOI

LA DURÉE ET LES MODALITÉS  
DU CONGÉ SABBATIQUE NE  
SONT PLUS GARANTIS PAR LA  
LOI

LE CONTRAT DE  
PROFESSIONNALISATION  
NE SERA PLUS FORCÉMENT  
QUALIFIANT

LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES  
SUR LES SALAIRES POURRONT  
ÊTRE ORGANISÉES TOUS LES  
3 ANS

FINANCEMENT DES CENTRES  
DE FORMATION DES APPRENTIS  
PRIVÉS HORS CONTRAT PAR LA  
TAXE D'APPRENTISSAGE

LA LOI FACILITE LES  
LICENCIEMENTS EN CAS DE  
TRANSFERT D'ENTREPRISE

TEMPS PARTIEL : DES HEURES  
COMPLÉMENTAIRES MOINS  
PAYÉES

DES HORAIRES POUVANT ÊTRE  
MODIFIÉS 3 JOURS À L'AVANCE  
POUR LES TEMPS PARTIELS

CONGÉS PAYÉS : DES  
CHANGEMENTS DE DATES AU  
DERNIER MOMENT RENDUS  
POSSIBLES

LES ACCORDS D'ENTREPRISE  
AURONT MAINTENANT UNE  
DURÉE DE 5 ANS MAXIMUM

TROP PERÇU : PÔLE EMPLOI  
PEUT PRÉLEVER DIRECTEMENT  
SUR LES ALLOCATIONS  
CHÔMAGE

LES TEMPS D'ASTREINTE  
PEUVENT ÊTRE DÉCOMPTÉS  
DES TEMPS DE REPOS

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE  
DÉCLARÉ NUL : BAISSÉ DES  
INDEMNITÉS POUR LES  
SALARIÉ-E-S

MOINS D'INDEMNITÉS  
POUR LES MALADES ET LES  
ACCIDENTÉ-E-S LICENCIÉ-E-S

LA VISITE MÉDICALE  
D'EMBAUCHE TRANSFORMÉE EN  
UNE... VISITE D'INFORMATION

PAR SIMPLE ACCORD ON PEUT  
PASSER DE 44H À 46H DE  
TRAVAIL MAXIMUM

UNE ENTREPRISE PEUT,  
PAR ACCORD, BAISSER LES  
SALAIRES ET CHANGER LE  
TEMPS DE TRAVAIL

IL SUFFIT D'UN ACCORD  
D'ENTREPRISE POUR QUE LES  
HEURES SUPPLÉMENTAIRES  
SOIENT 5 FOIS MOINS  
MAJORÉES

APRÈS UN ACCORD, UN  
SALARIÉ QUI REFUSE UN  
CHANGEMENT DANS SON  
CONTRAT DE TRAVAIL PEUT  
ÊTRE LICENCIÉ

PAR SIMPLE ACCORD ON PEUT  
PASSER DE 10H À 12H DE  
TRAVAIL MAXIMUM PAR JOUR

APPEL À LA MANIFESTATION JEUDI 31 MARS 2016 - BORDEAUX  
RASSEMBLEMENT À 10H30 PLACE DE LA VICTOIRE

# MAINTENANT : LE RETRAIT !

Sous l'effet des premières mobilisations, notamment la pétition qui a dépassé le million de signatures, le gouvernement a modifié le texte de loi. Mais ce projet n'est pas amendable, il doit être retiré.

La logique du texte, qui organise la précarité, facilite les licenciements dits économiques, s'attaque à la durée du temps de travail, reste la même : elle fragilise les salariés, et ne permettra pas de s'attaquer réellement au chômage, contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre dans sa présentation.

C'est ce que montre l'expérience des autres pays européens qui, comme en Allemagne, en Italie ou en Espagne, sous couvert de réformer leur droit du travail, ont développé la précarité et la réduction des droits pour les travailleurs, accru les inégalités, sans résoudre, au contraire, le problème du chômage.

Certes, les fortes mobilisations ont contraint le gouvernement à réécrire quelques articles de la loi, ou faire quelques effets d'annonce. C'est un des résultats positifs à mettre au crédit de toutes les femmes et hommes qui se mobilisent pour s'opposer à ce texte et en exiger un autre. C'est un encouragement pour élargir la riposte à ce texte.

## LE PCF PROPOSE DE CO-ÉLABORER

### DES MESURES IMMÉDIATES

#### • Pour les apprentis-ties et les stagiaires

Rémunération et droits à la hauteur du poste occupé.

Pas de rémunération en dessous du SMIC et mêmes droits que les autres salarié-e-s comprenant une protection sociale.

Les années d'apprentissage prises en compte dans le calcul de la retraite.

L'apprentissage ne doit être légal qu'à partir de 16 ans et doit déboucher sur un emploi stable.

#### • Pour tous-tes les jeunes

La mise à disposition de budgets supplémentaires pour l'éducation.

Une véritable protection sociale durant leurs études avec un revenu.

Compter les années d'études dans le calcul de la retraite et de l'assurance chômage.

#### • Pour tous-tes les salarié-ées et demandeurs-deuses d'emploi

En finir avec la précarité et le chômage. Le CDI comme norme d'emploi et le SMIC à 1 800 euros.

Diminution du temps de travail sans baisse de salaire.

Une protection sociale digne du XXI<sup>e</sup> siècle.

### DES PISTES POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ

#### Agir en urgence pour l'emploi

Un plan national de réindustrialisation du pays et l'investissement massif dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Créer des pôles publics industriels et de services.

Une agriculture durable permettant la transition écologique,

soutenir l'installation de jeunes paysans, créer un fonds de soutien à l'agriculture paysanne et aux filières alimentaires relocalisées,

légiférer sur la réduction des marges et les pratiques de la grande distribution.

#### Revaloriser le travail

Réduire le temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

Étendre le pouvoir d'intervention des salariés dans l'entreprise.

Instituer un droit de reprise des entreprises par les salariés, soutenir la création de SCOP.

#### Une transition numérique basée sur une économie de la collaboration.

#### Service public de sécurité emploi / formation / rémunération tout au long de la vie.

Faire du CDI la norme du contrat d'embauche.

Instaurer une conférence annuelle sur la revalorisation des salaires et des qualifications.

L'égalité hommes-femmes.



PCF GIRONDE // 15 - 17 RUE FURTADO //  
33800 BORDEAUX // [gironde.pcf.fr](http://gironde.pcf.fr)



## APPEL À LA MANIFESTATION JEUDI 31 MARS 2016 // BORDEAUX

### RASSEMBLEMENT À 10H30 PLACE DE LA VICTOIRE